

Séance du 23 octobre 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : SPORTS - Réhabilitation et extension de la structure artificielle d'escalade du complexe sportif des Hauts de Sainte-Croix

Monsieur JAUSSAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de rénovation urbaine et de cohésion sociale concernant le plateau Saint Etienne, la Ville de Bayonne s'est engagée à conduire des actions visant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à la valorisation de l'image de ces quartiers. Un des leviers de cette politique, consiste à créer au cœur de la Zone Urbaine Sensible des équipements publics fédérateurs.

Dans cette optique, la municipalité a décidé de réhabiliter et d'étendre la structure artificielle d'escalade du complexe sportif des Hauts de Sainte Croix.

Cette opération d'un montant de 108 K€ H.T. permettra non seulement de réhabiliter le mur existant de 111 m<sup>2</sup>, mais aussi, de créer une extension (de 78 m<sup>2</sup>) spécifique pour l'initiation de 78 m<sup>2</sup> et une paroi (de 193 m<sup>2</sup>) pour les pratiquants confirmés et l'accueil de compétitions. Au total, la nouvelle structure artificielle d'escalade disposera d'une surface exploitable de 382 m<sup>2</sup>.

Ainsi, à l'issue des travaux, le quartier des Hauts de Sainte Croix proposera un équipement d'escalade unique sur toute l'agglomération bayonnaise, par sa dimension et sa qualité. Les clubs bayonnais regroupés autour d'un collectif d'escalade l'animeront quotidiennement.

Par ailleurs, la structure artificielle d'escalade sera au centre d'un large dispositif « d'accompagnement éducatif » qui permettra de développer cette activité, tout au long de l'année, auprès des élèves du collège Albert Camus et des établissements primaires de la Zone d'Education Prioritaire. Diverses animations « escalade » encadrées par les éducateurs sportifs territoriaux dans les temps périscolaires et de vacances, compléteront ce dispositif.

Au vu de l'importance de ce projet de proximité et de sa vocation éducative, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, par le Centre National des Sports (CNDS), est disposé à participer à son financement pour un montant qui pourrait atteindre 50 % de la dépense HT.

En conséquence, je vous demande d'approuver ce projet d'aménagement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'équipement auprès du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, au taux le plus élevé possible, étant entendu que l'opération ne débutera que lorsque nous aurons l'assurance de son financement.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.